

Délibération 2024-04 - CFVE

Séance du 5 juin 2024

Extrait du recueil des actes du Conseil de la formation et de la vie étudiante

Modalités du contrôle des connaissances et des compétences de la Licence Pluridisciplinaire Projet Personnel - Parcours Sportif de Haut Niveau Année 2024-2025.

Le Conseil de la Formation et de la vie Étudiante de l'UPHF s'est réuni en séance plénière dans la salle des Conseils dans le bâtiment Maison des services à l'Etudiant sur le site du Mont Houy le 5 juin 2024 sur la convocation de Monsieur Abdelhakim Artiba, Président et sous la présidence de monsieur Franck Barbier, Vice-président du conseil de la formation et de la vie étudiante ;

Le quorum étant atteint,

Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;

Vu l'arrêté ministériel du 20 juillet 2020 portant accréditation de l'Université Polytechnique Hauts-de-France à délivrer les diplômes nationaux ;

Vu le règlement du contrôle des connaissances et des compétences de l'Université Polytechnique Hautsde-France :

Vu la délibération 2023-10 du conseil de la formation et de la vie étudiante portant création du parcours Sportif de Haut Niveau de la Licence Pluridisciplinaire Projet Personnel ;

Monsieur le Vice-président présente le règlement du contrôle de connaissances de la licence pluridisciplinaire.

Après en avoir délibéré,

Le conseil de la formation approuve à l'unanimité des voix les modalités du contrôle des connaissances et des compétences de la Licence Pluridisciplinaire Projet Personnel - Parcours Sportif de Haut Niveau Année 2024-2025 selon le document annexé à la présente délibération.

Pour: 18 voix Contre: 0 voix Abstention: 0

Valenciennes, le 10 juin 2024

Abdelhakim Artiba

Président



Règlement des études et des examens de la L3P-SHN

Licence Pluridisciplinaire Projet Personnel - Parcours Sportif de Haut Niveau Année 2024-2025

Références:

Vu le Code de l'éducation,

Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence,

Vu l'arrêté ministériel du 20 juillet 2020 portant accréditation de l'Université Polytechnique Hauts-de-France à délivrer les diplômes nationaux,

Vu le règlement du contrôle des connaissances et des compétences de l'Université Polytechnique Hauts-de-France,

Décision CFVE du 29 Septembre 2023 validant la création du nouveau parcours Sportif de Haut Niveau de la L3P- Licence Pluridisciplinaire Projet Personnel.

Préambule

Le code de l'éducation, définit, en son article L.811-1 que « les usagers du service public de l'enseignement supérieur sont les bénéficiaires des services d'enseignement, de recherche et de diffusion des connaissances et, notamment, les étudiants inscrits en vue de la préparation d'un diplôme ou d'un concours, les personnes bénéficiant de la formation continue et les auditeurs ».

Le présent règlement fixe conformément aux textes en vigueur, les conditions de suivi et d'obtention de la L3P-SHN, diplôme national de niveau BAC+3 attribué aux étudiants justifiant d'un parcours de formation post-bac de 180 crédits.

Il est communiqué à tous les étudiants et à tous les membres de l'équipe pédagogique en début de formation et consultable sur l'espace de la formation dédié (plateforme Moodle). Tous les acteurs concernés s'engagent à le respecter.

Section 1 : Organisation de la formation

Article 1: Inscription administrative

L'inscription administrative revêt un caractère obligatoire et doit être réalisé via le site d'inscription en ligne. L'inscription administrative est annuelle, elle est valable pour l'année universitaire en cours. Elle permet la délivrance d'une carte d'étudiant ainsi que de certificats de scolarité.



Article 2 : Inscription pédagogique

L'inscription pédagogique est complémentaire de l'inscription administrative et engage l'étudiant dans l'intégralité de la L3P-SHN. Elle doit être réalisée auprès du secrétariat pédagogique de la formation.

Article 3: Etudiant(e)s en situation de handicap

Afin que les étudiant(e)s ayant des besoins spécifiques puissent passer les épreuves de la L3P-SHN dans des conditions équitables, l'UPHF s'engage à :

- Communiquer les possibilités d'aménagements des épreuves aux futur(e)s étudiant(e)s au moment de leur inscription au diplôme.
- Communiquer le nom et le contact du référent handicap de l'établissement aux futur(e)s étudiant(e)s au moment de leur inscription au diplôme.
- Prendre en compte la situation individuelle, génératrice de besoins spécifiques, qui lui aura été signalée par l'étudiant(e), soit directement, soit par l'intermédiaire du référent handicap, en lui organisant un entretien formalisé avec le référent handicap de l'établissement, juste après son inscription au diplôme.

Contact Relais Handicap: relaishandicap@uphf.fr

Article 4 : Le référentiel de compétences et les Box constitutives

La L3P-SHN présente 6 Blocs de Compétences. Les 6 Blocs sont indépendants les uns des autres et ne peuvent se compenser. Chaque Bloc de Compétences est composé de Box d'Apprentissage (unité d'apprentissage), de Box Certificatives Intermédiaires et de Box Certificatives Finales.

Annexe 1/Référentiel d'Emploi Activités et de Compétences Annexe 2/Modèle pédagogique de L3P-SHN

Article 5: Les Modules Polytechniques et les Modules d'Ouverture

Les modules polytechniques (MP) et les modules d'ouvertures (MO) seront à choisir sur la plateforme dédiée (Prélude) selon les calendriers définis par l'UPHF et permettront d'alimenter le Bloc 6 : Diversifier son projet.

Article 6 : Modalités pédagogiques

La L3P-SHN est organisée selon les modalités du distanciel, en synchrone et en asynchrone.

Article 7 : Le tutorat

7.a- Un tutorat- cours, intitulé Tuto-Box est organisé de façon individuelle ou en groupe. Il fait partie prenante du dispositif pédagogique de chaque box et est, à ce titre, explicité dans chaque espace Moodle dédié.

7.b-Une ingénierie e-tutorale comprenant un suivi technique, motivationnel et méthodologique est déployée pour chaque étudiant(e).

Annexe 3/ Charte tutorale

Article 8 : Outils pédagogiques

Les étudiants ont accès à un Environnement Numérique de Travail (ENT). La plateforme pédagogique Moodle et les services associés leur permettront de suivre l'intégralité des



enseignements de la L3P-SHN : consulter les ressources pédagogiques, rendre les travaux, assister aux séances de tutorat, communiquer et échanger, travailler en groupe, accéder aux outils de visioconférences ... Les visio-conférences seront toutes enregistrées sur un serveur dédié et consultables à tout moment.

Article 9 : Calendrier

Le calendrier de la formation est inscrit pour chaque semestre sur la plateforme pédagogique (Moodle) pour chaque bloc de compétences. Il précisera la période et la durée des enseignements ainsi que les périodes des évaluations en connaissances et en compétences.

Article 10 : Remise des travaux

La remise des projets ou dossiers s'effectue par voie électronique via Moodle conformément aux directives des membres de l'équipe pédagogique.

Article 11 : Assiduité des participants

L'étudiant est soumis à l'obligation de suivre les enseignements sous toutes leurs formes, en distanciel synchrone ou en distanciel asynchrone.

Chaque étudiant se doit d'être disponible, exceptée pendant la période de fermeture de l'UPHF.

Section 2 : Contrôle et évaluation des connaissances et des compétences

Article 12 : Modalités d'information des épreuves de contrôle continu

Les évaluations font l'objet d'une communication auprès des étudiants, via la plateforme pédagogique Moodle.

Article 13 : Modalités de contrôle des Connaissances et des Compétences

La validation des box d'apprentissage, des box certificatives et l'acquisition des blocs de compétences sont appréciées par un contrôle continu en distanciel selon des modalités et critères définis par les membres de l'équipe pédagogique.

Annexe 2/Modèle pédagogique de L3P-SHN

Contrôle des Box d'apprentissage

Chaque box d'apprentissage contient deux évaluations.

La première évaluation reposera sur un contrôle de connaissances (QCM, étude de cas, dossier, ...), pour **50%** de la note.

La deuxième évaluation reposera sur une preuve de mobilisation des connaissances en contexte réel sous format d'une preuve vidéo mettant en situation l'étudiant, pour 50% de la note.

Contrôle des Box certificatives intermédiaires et finales

L'évaluation reposera sur les situations authentiques définies par l'équipe pédagogique pour chaque étape des blocs de compétences engageant l'intégralité des ressources mobilisées dans chacune des Box d'apprentissage de l'étape correspondante.



Annexe 1/Référentiel d'Emploi Activités et de Compétences

Article 14 : Validation d'une année et règles de passage

Les principes de validation et de passage sont disponibles en annexe 4 (Tableau des use cases). Le jury arrête les notes et délibère souverainement à partir de l'ensemble des résultats obtenus par les candidats.

Annexe 4/Use Cases

1/ Principes de la validation d'une étape (étape intermédiaire ou finale)

- L'étape est validée si l'étudiant a une moyenne générale de l'étape > ou = à 10, donc les ECTS de la box sont acquis.
- La moyenne générale de l'étape est pondérée en fonction du poids des ECTS de chacune des box d'apprentissage constituant l'étape.
- La box certificative permet d'évaluer les compétences acquises de l'étudiant :
 - Si l'étudiant réussit cette évaluation, il valide la box certificative et obtient un open badge¹ relatif à cette étape;
 - Si l'étudiant ne réussit pas cette évaluation, il ne valide pas la box certificative,
 il n'obtient pas d'open badge relatif à cette étape.
- L'évaluation en situation authentique de la box certificative est menée à l'aide d'une grille critériée d'évaluation, avec 4 niveaux d'acquisition, par critère évalué (ex : non acquis, en cours d'acquisition, acquis, au-delà des attentes). Mais le résultat final de la box certificative est acquis / non acquis.

<u>La box certificative intermédiaire est obligatoire, mais non bloquante</u> (pour les étapes intermédiaires) :

- Si l'étudiant **ne valide pas la box certificative** d'une étape intermédiaire, mais qu'il obtient une moyenne des box d'apprentissage > ou = à 10 :
 - Il n'obtient pas l'open badge,
 - Mais il valide l'étape et peut passer à l'étape suivante.
- Si l'étudiant ne valide pas la box certificative pour une étape intermédiaire et qu'il obtient une moyenne des box d'apprentissage < à 10 :
 - Il n'obtient pas l'open badge,
 - Il ne valide pas l'étape, il ne peut pas passer à l'étape suivante.

La box certificative finale est obligatoire et bloquante (pour l'étape finale)

Si l'étudiant ne valide pas la box certificative de l'étape finale :

- Il n'obtient pas le nombre d'ETCS lié à la box certificative, donc il ne valide pas l'étape,
- Il n'obtient pas l'Open badge de l'étape finale,
- Donc le bloc-compétence n'est pas acquis,
- Il obtient le nombre d'ECTS des box d'apprentissage réussies.

¹ Un open badge est une certification digitale qui se présente sous la forme d'une image numérique dans laquelle sont enregistrées des informations.



- 2/ Principes de compensation pour une étape intermédiaire
 - 2.a Deux types de compensation "horizontale" à l'intérieur d'une étape
 - Type 1 : Compensation à l'intérieur d'une étape entre les box d'apprentissage (moyenne de l'étape) : l'étape est acquise si la moyenne générale des box d'apprentissage de l'étape est > ou = à 10.
 - Type 2 : Compensation entre la validation de la box certificative et le résultat de l'étape :
 - <u>Compensation</u>: si l'étudiant a obtenu une **moyenne des box d'apprentissage < à 10** pour l'ensemble de l'étape, mais qu'il **valide la box certificative**:
 - Il valide l'étape par compensation, donc obtient le nombre d'ECTS total relatif à l'étape ;
 - Il obtient l'open badge de l'étape.
 - <u>Autre cas</u>: si l'étudiant a obtenu une moyenne des box d'apprentissage > ou = à 10, mais qu'il ne valide par la box certificative:
 - Il valide l'étape par la moyenne, donc obtient le nombre d'ECTS total relatif à l'étape,
 - Mais il n'obtient pas l'open badge de l'étape.
- 2.b Compensation "verticale" vers les étapes précédentes (par la validation de la box certificative)

Dans le cas où **l'étudiant a validé la box certificative d'une étape**, mais qu'il n'a pas validé la box certificative de l'étape précédente (ou des étapes précédentes) :

- Il obtient l'open badge de l'étape dans laquelle il a validé la box certificative,
- Par compensation, il obtient aussi l'open badge (ou les open badges) des étapes précédentes.
- 3/ Principes de compensation pour l'étape finale

3.a Compensation "horizontale" à l'intérieur de l'étape finale

<u>Type 2 : Compensation entre la validation de la box certificative et le résultat de</u> l'étape finale :

Compensation : si l'étudiant a obtenu une moyenne des box d'apprentissage < à 10 pour l'ensemble de l'étape, mais qu'il valide la box certificative :

- Il valide l'étape par compensation, donc obtient le nombre d'ECTS total relatif à l'étape,
- Il obtient l'open badge de l'étape finale,
- Donc le bloc de compétence est acquis.
- 3.b Compensation verticale vers les étapes précédentes (par la validation de la box certificative)

Dans le cas où l'étudiant a validé la box certificative de l'étape, mais qu'il n'a pas validé les box certificatives de l'étape précédente (ou des étapes précédentes) :

- Il obtient l'open badge de l'étape dans laquelle il a validé la box certificative,



- Par compensation, il obtient aussi l'open badge (ou les open badges) des étapes précédentes.

4/ Règles de passage

Considérant les différentes possibilités de compensation au sein d'une étape, il est convenu que l'étudiant ne peut être admis à la deuxième étape (2ème année de licence) que s'il n'a qu'un seul bloc de compétence non validé, et avec l'accord du jury.

Pour accéder à l'étape 3 (dernière année de licence), les étudiants devront avoir validé toutes les étapes précédentes.

Article 15 : Défaut de remise des travaux de contrôle continu

En cas de défaut de rendu d'un travail soumis au contrôle continu, en cas d'excuse valable, et sur justificatif, un délai supplémentaire peut être accordé par le responsable de la BOX.

Article 16 : Modalités de rattrapage

L'étudiant devra réaliser les travaux demandés à remettre pour une date qui lui sera précisée.

- En cas d'échec sur une étape intermédiaire, l'étudiant PEUT repasser :
 - Seulement la box certificative. S'il la réussit, il valide l'étape, quelle que soit la moyenne des box obtenue et il obtient l'open badge de l'étape.
 - Et/ou les box non réussies.
- En cas d'échec sur une étape finale, l'étudiant :
 - DOIT repasser la box certificative en situation authentique de cette étape finale. S'il la réussit :
 - Il valide l'étape, quelle que soit la moyenne des box obtenue et il obtient l'open badge de l'étape,
 - Et il valide le bloc de compétence.

Article 17: Validation d'un semestre

Dispositions générales

Les box d'apprentissage sont affectées de coefficients et d'une valeur en crédits. Les coefficients et crédits affectés à chaque box sont spécifiés en annexe du présent règlement. Un semestre est validé lorsque l'étudiant justifie de 30 crédits, imputables au semestre correspondant.

Article 18: Traitement du plagiat

Le plagiat, qui consiste à s'approprier tout ou partie d'une œuvre et à l'incorporer dans ses propres œuvres, fait partie des violations du droit d'auteur garanti par les dispositions du code de la propriété intellectuelle.

Les dispositions réglementaires du code de l'éducation prévoient explicitement qu'un acte frauduleux, comme l'est un plagiat, est au nombre des motifs permettant d'engager à l'encontre des étudiants les poursuites disciplinaires qui s'imposent.



L'établissement se réserve le droit de décider de la sanction la plus appropriée selon les cas de fraude qui lui sont soumis.

Il est également loisible à toute personne qui s'estime victime d'une contrefaçon de saisir la justice pénale afin qu'elle poursuive les auteurs.

Tout travail individuel ou de groupe sera soumis à des logiciels ayant pour fonctionnalité d'y détecter les emprunts non signalés d'autres œuvres. Ainsi le travail demandé sera transmis en version numérique à l'enseignant.

Article 19: Le droit à l'image

Toute personne a sur ses attributs de la personnalité (image et voix notamment) un droit exclusif et absolu et peut s'opposer à sa fixation, à sa reproduction ou à son utilisation si elle n'a pas donné son autorisation préalable à cette utilisation. Ceci s'inscrit dans le cadre du principe du droit au respect de sa vie privée résultant de l'article 9 du Code civil.

Droit des étudiants :

Les enseignements de la L3P-SHN ont lieu exclusivement à distance. Tout enregistrement (vidéo, son, image) devra faire l'objet d'une demande de consentement exprès de l'enseignant auprès des étudiants (article 9 du Code Civil).

Droit des enseignants :

Tout enregistrement (vidéo, son, image) d'un cours par l'étudiant devra faire l'objet d'une demande de consentement exprès de l'étudiant auprès de l'enseignant (article 9 du Code Civil).

Dans le cas où l'enregistrement d'un enseignement serait autorisé par l'enseignant, la formulation de cette intention se fera de manière claire et non équivoque aux étudiants dès le début de son intervention. L'étudiant s'engage alors à une utilisation strictement privée et personnelle de cet enregistrement.

Ainsi, il ressort de ce qui précède que l'étudiant s'engage à faire de ces enregistrements :

- Un usage personnel,
- À ne les utiliser que dans un but pédagogique,
- À ne pas les copier, reproduire, exploiter, céder de quelque manière que ce soit,
- À ne pas les diffuser sur les réseaux sociaux, plateforme de partage en ligne, groupe privé, blog etc...
- À les détruire à la fin de chaque année académique.

Article 20: Les droits d'auteur et les droits voisins

« L'auteur d'une œuvre de l'esprit jouit sur cette œuvre, du seul fait de sa création, d'un droit de propriété incorporelle exclusif et opposable à tous.



Ce droit comporte des attributs d'ordre intellectuel et moral ainsi que des attributs d'ordre patrimonial »².

Toutes œuvres dont fait état l'article L.112-2 du code de la propriété intellectuelle confèrent des droits de propriété à son auteur.

L'attribution d'un droit d'auteur dépend du caractère original de l'œuvre, qui est laissé à l'appréciation souveraine des juges en cas de litige.

Ainsi, les travaux des étudiants comme les travaux des enseignants sont protégés par le droit d'auteur, sous réserve d'être originaux.

Il est rappelé que la diffusion orale d'un cours n'emporte pas autorisation de le diffuser par écrit³. De même, la mise à disposition de ressources numériques aux étudiants n'emporte pas autorisation de les diffuser sans l'autorisation de son auteur, ou de les commercialiser, et sont protégeables au titre des droits d'auteur³.

Article 21: Obtention de la L3P-SHN ou principes de validation

La L3P-SHN est obtenue dès lors que le jury d'admission a validé les 6 blocs de compétences d'un étudiant et les 180 crédits.

L'étudiant se voit alors décerner le diplôme et le grade de Licence indiquant le parcours dans lequel il est inscrit.

Toute attestation de réussite ne peut être établie que par les services de scolarité de l'Université Polytechnique Hauts-De-France, dans un délai de trois semaines après proclamation des résultats. La délivrance du diplôme définitif, signé par les autorités concernées, est faite par les services de scolarité de l'Université Polytechnique Hauts-De-France. Il sera délivré à l'étudiant une annexe descriptive appelée « supplément au diplôme » dans lequel il sera précisé la nature du diplôme, la liste des blocs de compétences, les crédits correspondants, ainsi qu'une appréciation indiquant pour chaque bloc de compétence les conditions de leur attribution. Une attestation provisoire de réussite, sur demande de l'étudiant pourra être établie.

Une certification digitale Open Badge sera attribuée pour chaque box certificative validée.

Article 22 : Information sur les résultats d'examens

Après délibération des jurys, une notification individuelle des résultats est transmise à chacun des étudiants via la plateforme pédagogique.

Section 4 : Dispositions générales

Article 23: Jurys

Un jury se réunira à la fin de la réalisation de chaque Box pour valider les compétences des participants sur cette box.

CAA Versailles, 15 mars 2007

² Article L.111-1 code de la propriété intellectuelle

³ Arrêt Barthes, TGI Paris, 1ère chambre 1ère section, 20 novembre 1991 ³



Il comprendra les enseignants intervenants dans cette Box ainsi que les responsables pédagogiques et sera présidé un représentant de l'UPHF désigné par le Président de l'Université ou son délégué.

Un jury d'admission se réunira au terme de chaque session de formation Il comprend tous les enseignants de la formation et les responsables pédagogiques, et sera présidé un représentant de l'UPHF désigné par le Président de l'Université ou son délégué.

Article 24 : Conseil de perfectionnement

Un conseil de perfectionnement se réunira une fois par an, à la fin de l'année universitaire. Il sera composé :

- Du responsable pédagogique,
- Des membres de l'équipe de conception du dispositif de formation,
- Des intervenants,
- De représentants des apprenants de l'année,
- De représentants du monde professionnel concerné par la formation.

L'objectif de ce conseil est d'enrichir la formation en échangeant autour des axes d'amélioration.

Article 25 : Voies de recours sur l'évaluation des travaux

Explication de notation

Si les étudiants n'ont pas déjà eu connaissance du contenu évalué, ils ont le droit de demander communication de la grille d'évaluation et de leurs travaux évalués, mais seuls les étudiants n'ayant pas validé les compétences de la Box ont le droit de demander une deuxième correction dans les conditions fixées ci-après.

Contestation

Les étudiants peuvent demander à être reçus par le correcteur pour une explication de la grille d'évaluation et de leurs travaux évalués. Ils en font la demande par écrit au responsable pédagogique, dans les 24 heures suivant la consultation.

Article 26 : Gestion des données personnelles

L'Université Polytechnique Hauts-de-France s'engage à se conformer au Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, relatif à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, dit « Règlement Général sur la Protection des Données », et à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée en 2019 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, dite « Loi Informatique et Libertés ».

Les responsables de traitement de l'UPHF sont responsables conjoints du traitement. Conformément à l'article 26 du RGPD, ceux-ci doivent définir de manière transparente leurs obligations respectives aux fins d'assurer le respect des exigences du présent règlement.



Les informations et les données à caractère personnel recueillies lors du processus d'inscription et lors du processus de continuité pédagogique ayant lieu tout au long des études seront enregistrées dans des fichiers papier et informatisés par le secrétariat pédagogique de la faculté/ composante de rattachement à des fins de gestion administrative et pédagogique.

Les données seront conservées durant le temps de l'inscription et du processus de continuité pédagogique suivant les dispositions législatives ou réglementaires en vigueur. Au-delà, les données dont la conservation est encore légalement nécessaire seront archivées sur un support distinct et à accès limité, conformément aux règles applicables en matière d'archives publiques et d'archives privées.

En ce sens, les formulaires de recueil des données comporteront des mentions légales d'information détaillées.

Les étudiants peuvent exercer leur droit d'accès aux données les concernant, faire rectifier ou supprimer leurs données administratives, selon le type de données, à tout moment en contactant le secrétariat pédagogique de leur faculté/ composante de rattachement.

Certaines données financières et pédagogiques doivent être conservées un certain temps pour des raisons d'ordre légal et ne peuvent être ni modifiées ni immédiatement supprimées.

Pour toute question sur le traitement de leurs données, les étudiants peuvent contacter le délégué à la protection des données (DPO) de leur établissement de rattachement : Pour l'Université Polytechnique des Hauts-de-France : dpo@uphf.fr

Si dans un second temps, après avoir contacté le délégué à la protection des données, ils estiment que leurs droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, ils sont libres d'adresser une réclamation en ligne à la CNIL : www.cnil.fr ou par courrier postal ; la CNIL, 3 Place de Fontenoy – TSA 80715 – 75334 PARIS CEDEX 07.

ANNEXE 1

REFERENTIEL
EMPLOI
ACTIVITES
COMPETENCES



REFERENTIEL	REFERENTIEL DE COMPETENCES	REFERENTIEL D	
D'ACTIVITES	Une compétence est un savoir-agir	Définit les critères et les moda	ilités d'évaluation des acquis
Décrit les situations de travail et les activités exercées	complexe prenant appui sur la mobilisation et la combinaison efficaces d'une variété de ressources à l'intérieur d'une famille de situations.	MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
BLOC de COMPETEN	CES 1 : ENTREPRENDRE UN PROJET		
 En évaluant l 	es risques en adéquation avec ses motiv	ations/valeurs	
• En planifiant	les objectifs, les tâches et leur suivi		
En identifian	t les aspects juridiques, contractuels, con	tentieux, financiers, de propriété intellectuelle	e du projet
• En prenant co	onscience de l'environnement économiq	ue	
	1-1 Initier et prototyper un projet	Les évaluations sont de 2 types :	Critères des box d'apprentissage :
	1-1.1 Identifier les différentes	1. Évaluation des connaissances et	• Les différentes forme
	formes d'entrepreneuriat et	2. Évaluation en compétences	d'entrepreneuriat et les différen
	les différents statuts des		statuts des entreprises so
	entreprises	Ecrit et oral, jury de soutenance	identifiés
	1-1.2 Analyser le marché du sport de		 Le marché du sport de haut nivea
	haut niveau en France	1/ L'évaluation des connaissances consiste à	en France est analysé
	1-1.3 Evaluer son environnement professionnel	évaluer en continu les apprentissages critiques au sein des box d'apprentissage	 L'environnement professionn est évalué
Elaborer et	1-1.4 Appréhender les	correspondantes.	Les fondamentaux financier
présenter la note	fondamentaux financiers,		juridiques et comptables so
d'opportunité	juridiques et comptables	Box d'apprentissage	appréhendés
• •			La vidéo de mise en context
	-	Chaque box d'apprentissage contient deux	contient la/les preuves of
		évaluations.	mobilisation des connaissanc
		La première évaluation repose sur un	par l'étudiant en contexte réel.
		contrôle de connaissances (QCM, étude de	·
		cas, dossier,), pour 50% de la note.	Le critère général des bo
		La deuxième évaluation repose sur une	d'apprentissage de niveau 1 est : le proj
		preuve de mobilisation des connaissances en	est initié et prototypé.
		contexte réel sous format d'une preuve	



		vidéo mettant en situation l'étudiant, pour 50% de la note. La note globale (sur 20) est rapportée à la box d'apprentissage.	Critères de la box certificative : Les risques sont évalués en adéquation avec ses motivations/valeurs Les objectifs, les tâches et leur
		2/ L'évaluation en compétence consiste à évaluer la/les situations authentiques au sein de la box certificative de l'étape correspondante. Box certificatives	• Les aspects juridiques,
		L'évaluation repose sur la/les situation(s) authentique(s) définie(s) par l'équipe pédagogique pour chaque étape des blocs de compétences engageant l'intégralité des ressources mobilisées dans chacune des box d'apprentissage de l'étape correspondante.	l'environnement économique Le niveau 1 de maîtrise de la compétence « Entreprendre un projet » est : la note
Réaliser et présenter le business plan	1-2 Définir la stratégie commerciale et déterminer le business plan 1-2.1 Mettre en place le web marketing 1-2.2 Manager les équipes 1-2.3 Négocier avec les partenaires 1-2.4 Identifier les axes stratégiques de développement de l'entreprise	L'évaluation en situation authentique de la box certificative est menée à l'aide d'une grille critériée d'évaluation sur la base des composantes essentielles du bloc de compétence correspondant. Le résultat final de la box certificative est acquis / non acquis.	Critères des box d'apprentissage : Le web marketing est mis en place Avoir managé les équipes Avoir négocié avec les partenaires Les axes stratégiques de développement de l'entreprise sont identifiés La vidéo de mise en contexte contient la/les preuves de mobilisation des connaissances par l'étudiant en contexte réel.



	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	Le critère général des box d'apprentissage de niveau 2 est : la stratégie commerciale est définie et le business plan est déterminé.
		Critères de la box certificative: • Les risques sont évalués en adéquation avec ses motivations/valeurs • Les objectifs, les tâches et leur
		suivi sont planifiés Les aspects juridiques, contractuels, contentieux, financiers, de propriété intellectuelle du projet sont identifiés Avoir pris conscience de l'environnement économique
		Le niveau 2 de maîtrise de la compétence « Entreprendre un projet » est : le business plan est réalisé et présenté au jury de soutenance.
Présenter le projet final auprès des partenaires économiques et institutionnels	1-3 Manager le risque 1-3.1 Mettre en œuvre les axes stratégiques de développement de l'entreprise 1-3.2 Asseoir le pilotage financier 1-3.3 Conduire le changement 1-3.4 Développer la stratégie commerciale	Critères des box d'apprentissage: Les axes stratégiques de développement de l'entreprise sont mis en œuvre Avoir assis le pilotage financier Avoir conduit le changement La stratégie commerciale est développée



	La vidéo de mise en context contient la/les preuves d mobilisation des connaissance par l'étudiant en contexte réel. Le critère général des bo d'apprentissage de niveau 3 est : le risquest managé.
	Critères de la box certificative: Les risques sont évalués e adéquation avec se motivations/valeurs Les objectifs, les tâches et leu suivi sont planifiés
	 Les aspects juridiques contractuels, contentieux financiers, de propriét intellectuelle du projet son identifiés Avoir pris conscience d'environnement économique
# E	Le niveau 3 de maîtrise de la compétence « Entreprendre un projet » est : le proje final est présenté auprès des partenaire économiques et institutionnels et au jur de soutenance.



REFERENTIEL	REFERENTIEL DE COMPETENCES		. D'EVALUATION
D'ACTIVITES	Une compétence est un savoir-agir	Définit les critères et les mo	dalités d'évaluation des acquis
Décrit les situations de travail et les activités exercées	complexe prenant appui sur la mobilisation et la combinaison efficaces d'une variété de ressources à l'intérieur d'une famille de situations.	MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
BLOC de COMPETENC	ES 2 : DEVELOPPER SA POSTURE PROFES	SIONNELLE	111
 En développa 	nt les outils de management de l'innovat	ion	·
• En apprenant	à apprendre		
• En collaboran	t avec l'écosystème		
• En donnant d	u sens à ses actions		X
Associer et expliquer les choix de ressources en fonction des différents temps de la performance	2-1 Identifier les ressources de la haute performance sportive 2-1.1 Identifier les différents temps de la performance 2-1.2 Différencier les différents temps de la performance 2-1.3 Évaluer ses ressources 2-1.4 Appréhender les fondamentaux de la préparation physique et mentale	Les évaluations sont de 2 types: 1. Évaluation des connaissances et 2. Évaluation en compétences Ecrit et oral, jury de soutenance 1/ L'évaluation des connaissances consiste à évaluer en continu les apprentissages critiques au sein des box d'apprentissage correspondantes. • Box d'apprentissage Chaque box d'apprentissage contient deux évaluations. La première évaluation repose sur un contrôle de connaissances (QCM, étude de cas, dossier,), pour 50% de la note. La deuxième évaluation repose sur une preuve de mobilisation des connaissances en contexte réel sous format d'une preuve	Critères des box d'apprentissage: Les différents temps de le performance sont identifiés Les différents temps de le performance sont différenciés Les ressources sont évaluées Les fondamentaux de la préparation physique et mentale son appréhendés La vidéo de mise en context contient la/les preuves de mobilisation des connaissances par l'étudiant en contexte réel. Le critère général des box d'apprentissage de niveau 1 est : les ressources de la haute performance sportive sont identifiées. Critères de la box certificative: Les outils de management de l'innovation sont développés



Y =		vidéo mettant en situation l'étudiant, pour 50% de la note. La note globale (sur 20) est rapportée à la box d'apprentissage. 2/ L'évaluation en compétence consiste à évaluer la/les situations authentiques au sein de la box certificative de l'étape correspondante.	 Avoir démontré sa capacité à apprendre à apprendre Avoir collaboré avec l'écosystème Avoir donné du sens à ses actions Le niveau 1 de maîtrise de la compétence « Développer sa posture professionnelle » est : les choix des ressources sont expliqués et associés en fonction des différents temps de la performance.
	2-2 Définir une méthodologie d'entraînement 2-2.1 Mettre en place des outils de suivi de performance 2-2.2 Combiner les ressources 2-2.3 Analyser sa performance	• Box certificatives L'évaluation repose sur la/les situation(s) authentique(s) définie(s) par l'équipe pédagogique pour chaque étape des blocs de compétences engageant l'intégralité des ressources mobilisées dans chacune des box d'apprentissage de l'étape correspondante.	Les outils de suivi de performance sont mis en place Les ressources sont combinées La performance est analysée La vidéo de mise en contexte contient la/les preuves de mobilisation des connaissances par l'étudiant en contexte réel.
Produire et présenter un plan d'entraînement		L'évaluation en situation authentique de la box certificative est menée à l'aide d'une grille critériée d'évaluation sur la base des composantes essentielles du bloc de compétence correspondant. Le résultat final de la box certificative est acquis / non acquis.	Le critère général des box d'apprentissage de niveau 2 est : une méthodologie d'entraînement est définie. Critères de la box certificative : Les outils de management de l'innovation sont développés Avoir démontré sa capacité à apprendre à apprendre Avoir collaboré avec l'écosystème Avoir donné du sens à ses actions



2		Le niveau 2 de maîtrise de la compétence « Développer sa posture professionnelle » est : un plan d'entraînement est produit et présenté au jury de soutenance.
Elaborer des perspectives d'amélioration continue	2-3 Personnaliser et optimiser sa performance 2-3.1 Intégrer les outils technologiques d'optimisation 2-3.2 Analyser les datas 2-3.3 Ajuster stratégiquement sa performance	Critères des box d'apprentissage: Les outils technologiques d'optimisation sont intégrés Les datas sont analysées La performance est stratégiquement ajustée La vidéo de mise en contexte contient la/les preuves de mobilisation des connaissances par l'étudiant en contexte réel. Le critère général des box d'apprentissage de niveau 3 est: la performance est personnalisée et optimisée. Critères de la box certificative: Les outils de management de l'innovation sont développés Avoir démontré sa capacité à apprendre à apprendre Avoir collaboré avec l'écosystème Avoir donné du sens à ses actions
		Le niveau 3 de maîtrise de la compétence « Développer sa posture professionnelle » est : les perspectives d'amélioration continue sont élaborées.



	REF	ERENTIEL DE COMPETENCES	REFERENT	TIEL D'EVALUATION	
REFERENTIEL	Une	compétence est un savoir-agir	Définit les critères et les	modalités d'évaluation des acquis	
D'ACTIVITES		mplexe prenant appui sur la	,		
Décrit les situations		philisation et la combinaison	4		
de travail et les		res d'une variété de ressources à	MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION	
activités exercées	33	ieur d'une famille de situations.			
BLOC de COMPETENC		TERAGIR DANS UN ENVIRONNE	MENT INTERNATIONAL		
			rnationaux physiques et virtuels (profess	ionnels, institutionnels,)	
		informationnelle (technologiqu		. 	
		us en français et en anglais	e, comonique, sportive, in,		
		vironnement numérique			
- Lii consti disai		poser son identité	Les évaluations sont de 2 types :	Critères des box d'apprentissage :	
•	3-1.1		1. Évaluation des connaissances	Les lieux d'exposition physiques et	
	3 1.1	physiques et digitaux	et	digitaux sont identifiés	
	3-1.2		2. Évaluation en compétences	 Les parties prenantes sont identifiées 	
	3-1.3	Définir et comprendre les	2. Evaluation on competences	Les enjeux de l'identité numérique so	
	3 1.3	enjeux de l'identité numérique	Ecrit of oral jury do coutonance	compris et définis	
	3-1.4	Déterminer des axes et les		Les axes et les formes of the complex of the c	
		formes de communication		communication sont déterminés	
Se situer dans un	3-1.5	Tester les outils de création de	consiste à évaluer en continu les	Avoir testé les outils de création contenus	
environnement		contenus	apprentissages critiques au sein des		
interculturel de			box d'apprentissage correspondantes.	La vidéo de mise en contexte contiel	
performance				la/les preuves de mobilisation de	
			Box d'apprentissage	connaissances par l'étudiant e	
			Chaque box d'apprentissage contient	contexte réel.	
			deux évaluations.	contexte reen	
			La première évaluation repose sur un	Le critère général des box d'apprentissage d	
			contrôle de connaissances (QCM,	niveau 1 est : avoir exposé son identité.	
			étude de cas, dossier,), pour 50% de		
			la note.	Critères de la box certificative :	



Proposer un plan de communication multicanal dans un contexte interculturel	3-2 Gérer son identité 3-2.1 Adopter les mécanismes de veille et de curation 3-2.2 Améliorer sa visibilité sur les réseaux sociaux 3-2.3 Développer des stratégies de création de contenus 3-2.4 Créer et programmer des contenus écrits et visuels	consiste à évaluer la/les situations authentiques au sein de la box certificative de l'étape correspondante. • Box certificatives L'évaluation repose sur la/les situation(s) authentique(s) définie(s) par l'équipe pédagogique pour chaque étape des blocs de compétences engageant l'intégralité des ressources mobilisées dans chacune des box d'apprentissage de l'étape correspondante. L'évaluation en situation authentique de la box certificative est menée à	 « Interagir dans un monde international » est : s'être situé dans un environnement interculturel de performance. Critères des box d'apprentissage : Les mécanismes de veille et de curation sont adoptés La visibilité sur les réseaux sociaux est améliorée Des stratégies de création de contenus sont développées Des contenus écrits et visuels sont créés et programmés La vidéo de mise en contexte contient la/les preuves de mobilisation des connaissances par l'étudiant en contexte réel.
	**	La deuxième évaluation repose sur une preuve de mobilisation des connaissances en contexte réel sous format d'une preuve vidéo mettant en situation l'étudiant, pour 50% de la note. La note globale (sur 20) est rapportée à la box d'apprentissage. 2/ L'évaluation en compétence	 Avoir intégré et interagi avec des réseaux internationaux physiques et virtuels (professionnels, institutionnels) Avoir réalisé une veille informationnelle (technologique, économique, sportive) Avoir créé des contenus en français et en anglais Avoir construit un environnement numérique Le niveau 1 de maîtrise de la compétence



	34	correspondant. Le résultat final de la	Critères de la box certificative :
l .	^	box certificative est acquis / non	 Avoir intégré et interagi avec des
		acquis.	réseaux internationaux physiques et
			virtuels (professionnels, institutionnels)
			Avoir réalisé une veille informationnelle
			(technologique, économique, sportive)
		- ·	Avoir créé des contenus en français et
1			en anglais
			Avoir construit un environnement
		'.	numérique
			Le niveau 2 de maîtrise de la compétence
			« Interagir dans un monde international » est :
			avoir proposé un plan de communication
			multicanal dans un contexte interculturel au
	2		jury de soutenance.
	3-3 Animer et développer son identité	7-	Critères des box d'apprentissage :
	3-3.1 Fédérer et fidéliser sa		Avoir fédéré et fidéliser sa communauté
	communauté		Avoir collaboré avec des marques
	3-3.2 Collaborer avec des marques		Avoir mesuré et amélioré l'impact
	3-3.3 Mesurer et améliorer l'impact		La vidéo de mise en contexte contient
Déployer une	B		la/les preuves de mobilisation des
stratégie de marque		·	connaissances par l'étudiant en
dans un contexte			contexte réel.
interculturel		5	Le critère général des box d'apprentissage de
		i i	niveau 3 est : avoir animé et développé son
			identité.
		w =	indirect.
	G G	· ·	Critères de la box certificative :



	9	 Avoir intégré et interagi avec des réseaux internationaux physiques et virtuels (professionnels, institutionnels)
		 Avoir réalisé une veille informationnelle (technologique, économique, sportive) Avoir créé des contenus en français et en anglais
		Avoir construit un environnement numérique
	L.	Le niveau 3 de maîtrise de la compétence « Interagir dans un monde international » est : avoir déployé une stratégie de marque dans un contexte interculturel.



REFERENTIEL	REFERENTIEL DE COMPETENCES Une compétence est un savoir-agir complexe		L D'EVALUATION odalités d'évaluation des acquis
D'ACTIVITES Décrit les situations de travail et les activités exercées	prenant appui sur la mobilisation et la combinaison efficaces d'une variété de ressources à l'intérieur d'une famille de situations.	MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
BLOC de COMPETENCES	4 : DEVELOPPER UN AGIR ETHIQUE ET RESPONS	SABLE	
 En intégrant une En développant une 	t les enjeux contemporains et à venir démarche éthique un engagement citoyen santé, la vie privée et l'environnement		
Associer les enjeux éthiques et de développement durable à sa discipline	4-1 Appréhender les enjeux contemporains de sa discipline sportive 4-1.1 Identifier les valeurs éthiques fondamentales dans le sport de haut niveau 4-1.2 Identifier les domaines de préventions 4-1.3 Comprendre l'importance des ODD	Les évaluations sont de 2 types: 1. Évaluation des connaissances et 2. Évaluation en compétences Ecrit et oral, jury de soutenance 1/ L'évaluation des connaissances consiste à évaluer en continu les apprentissages critiques au sein des box d'apprentissage correspondantes. • Box d'apprentissage Chaque box d'apprentissage contient deux évaluations. La première évaluation repose sur	Critères des box d'apprentissage: Les valeurs éthiques fondamentales dans le sport de haut niveau sont identifiées Les domaines de prévention sont identifiés Avoir compris l'importance des ODD La vidéo de mise en contexte contient la/les preuves de mobilisation des connaissances par l'étudiant en contexte réel. Le critère général des box d'apprentissage de niveau 1 est : les enjeux contemporains de sa discipline sportive sont appréhendés.
		un contrôle de connaissances (QCM, étude de cas, dossier,), pour 50% de la note.	Critères de la box certificative :



		La deuxième évaluation repose sur une preuve de mobilisation des connaissances en contexte réel sous format d'une preuve vidéo mettant en situation l'étudiant, pour 50% de la note. La note globale (sur 20) est rapportée à la box d'apprentissage. 2/ L'évaluation en compétence consiste à évaluer la/les situations authentiques au sein de la box certificative de l'étape correspondante.	 Les enjeux contem venir sont appréher Avoir intégré une éthique Avoir développé un citoyen Avoir protégé sa s privée et l'environne Le niveau 1 de maîtr compétence « Développe éthique et responsable » es éthiques et de développem sont associés à sa discipline
Définir un budget carbone (pour un entraînement/une compétition/un déplacement local- national-international)	4-2 Intégrer un agir éthique et responsable au sein de sa pratique 4-2.1 Intégrer les ODD dans sa pratique 4-2.2 Intégrer les règles de l'éthique dans sa pratique 4-2.3 Mesurer son empreinte environnementale	Box certificatives L'évaluation repose sur la/les situation(s) authentique(s) définie(s) par l'équipe pédagogique pour chaque étape des blocs de compétences engageant l'intégralité des ressources mobilisées dans chacune des box d'apprentissage de l'étape correspondante. L'évaluation en situation authentique de la box certificative est menée à l'aide d'une grille critériée d'évaluation sur la base des	Critères des box d'apprentis Avoir intégré les Copratique Avoir intégré les l'éthique dans sa procarbone La vidéo de mise contient la/les probilisation des copar l'étudiant en coulont d'apprentissage de niveau intégré un agir éthique et au sein de sa pratique.

- Les enjeux contemporains et à endés
- ne démarche
- ın engagement
- santé, sa vie nement

îtrise de la oer un agir est : les enjeux ement durable ne.

tissage :

- ODD dans sa
- es règles de oratique
- on empreinte
- en contexte preuves de connaissances contexte réel.

des box u 2 est : avoir et responsable



	8	composantes essentielles du bloc de	Critères de la box certificative :
		compétence correspondant. Le	Les enjeux contemporains et à
		résultat final de la box certificative	venir sont appréhendés
		est acquis / non acquis.	Avoir intégré une démarche
		est acquis / floir acquis.	-
			éthique
			Avoir développé un engagement
			citoyen
			 Avoir protégé sa santé, sa vie
	·		privée et l'environnement
	·		
			Le niveau 2 de maîtrise de la
			compétence « Développer un agir
			éthique et responsable » est : avoir
>			défini un budget carbone (pour un
	v		entraînement/ une compétition/ un
	a *		déplacement local-national-
			international.
	4-3 Contribuer aux enjeux contemporains		Critères des box d'apprentissage :
	de sa pratique		Avoir accompagné le
Questionner/Interroger	4-3.1 Accompagner le changement au sein		changement au sein de son
une situation	de son écosystème		écosystème
conflictuelle/aversive	4-3.2 Promouvoir l'éco-responsabilité		Avoir promu l'écoresponsabilité
dans sa discipline	4-3.3 Instaurer un climat de confiance		Avoir profitu recoresponsabilité Avoir instauré un climat de
Interroger	1 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2		confiance mutuel entre les
l'écosystème, identifier	mutuel entre les parties prenantes		
les acteurs/pistes de		n/ Es	parties prenantes
changements éthiques			La vidéo de mise en contexte
et environnementaux			contient la/les preuves de
(audit de sa structure)			mobilisation des connaissances
(addit ac sa stractare)		e.	par l'étudiant en contexte réel.
0			



		Le critère général des box d'apprentissage de niveau 3 est : avoir contribué aux enjeux contemporains au sein de sa pratique.
		Critères de la box certificative: Les enjeux contemporains et à venir sont appréhendés Avoir intégré une démarche éthique Avoir développé un engagement citoyen Avoir protégé sa santé, sa vie privée et l'environnement
: :	W	Le niveau 3 de maîtrise de la compétence « Développer un agir éthique et responsable » est : avoir questionné/interrogé une situation conflictuelle/aversive dans sa discipline ; avoir interrogé l'écosystème et identifié les acteurs/pistes de changements éthiques en environnementaux (audit de sa structure).



REFERENTIEL	REFERENTIEL DE COMPETENCES		D'EVALUATION
D'ACTIVITES	Une compétence est un savoir-agir	Définit les critères et les mod	dalités d'évaluation des acquis
Décrit les situations de travail et les activités exercées	complexe prenant appui sur la mobilisation et la combinaison efficaces d'une variété de ressources à l'intérieur d'une famille de situations.	MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
BLOC de COMPETENCE	S 5 : DEVELOPPER SON PROJET PERSONN	EL	
• En développan	nt ses savoirs dans les domaines identifiés	a	
En mettant en	œuvre des stratégies	2	
• En gérant les c	onflits et situations aversives		
Définir son potentiel recrutable	5-1 Apprendre à se connaître 5-1.1 Repérer les différents types de situations à vivre et/ou vécues 5-1.2 Adapter sa posture à la situation à vivre 5-1.3 Réguler son stress	Les évaluations sont de 2 types: 1. Évaluation des connaissances et 2. Évaluation en compétences Ecrit et oral, jury de soutenance 1/ L'évaluation des connaissances consiste à évaluer en continu les apprentissages critiques au sein des box d'apprentissage correspondantes. • Box d'apprentissage Chaque box d'apprentissage contient deux évaluations. La première évaluation repose sur un contrôle de connaissances (QCM, étude de cas, dossier,), pour 50% de la note. La deuxième évaluation repose sur une	Critères des box d'apprentissage: Les différents types de situations vivre et/ou vécues sont repérées Sa posture est adaptée à l'situation à vivre Le stress est régulé La vidéo de mise en context contient la/les preuves de mobilisation des connaissances par l'étudiant en contexte réel. Le critère général des box d'apprentissage de niveau 1 est: avoir appris à se connaître. Critères de la box certificative: Avoir développé ses savoirs dan les domaines identifiés
		preuve de mobilisation des connaissances en contexte réel sous format d'une preuve	 Des stratégies sont mises en œuvr Les conflits et situations aversive sont gérées



-		vidéo mettant en situation l'étudiant, pour 50% de la note.	Le niveau 1 de maîtrise de la compétence « Développer son projet personnel » est : avoir défini son potentiel recrutable.
Participer et animer un évènement	5-2 Gérer son plan de carrière 5-2.1 Identifier les situations à enjeux 5-2.2 Communiquer de manière appropriée 5-2.3 Développer son réseau 5-2.4 Gérer son emploi du temps 5-2.5 Interroger les secteurs d'activités	La note globale (sur 20) est rapportée à la box d'apprentissage. 2/ L'évaluation en compétence consiste à évaluer la/les situations authentiques au sein de la box certificative de l'étape correspondante. • Box certificatives L'évaluation repose sur la/les situation(s) authentique(s) définie(s) par l'équipe pédagogique pour chaque étape des blocs de compétences engageant l'intégralité des ressources mobilisées dans chacune des box d'apprentissage de l'étape correspondante. L'évaluation en situation authentique de la box certificative est menée à l'aide d'une grille critériée d'évaluation sur la base des composantes essentielles du bloc de compétence correspondant. Le résultat final de la box certificative est acquis / non acquis.	Critères des box d'apprentissage: Les situations à enjeux sont identifiées Avoir communiqué de manière appropriée Avoir développé son réseau L'emploi du temps est géré Les secteurs d'activité sont interrogés La vidéo de mise en contexte contient la/les preuves de mobilisation des connaissances par l'étudiant en contexte réel. Le critère général des box d'apprentissage de niveau 2 est : son plan de carrière est géré. Critères de la box certificative : Avoir développé ses savoirs dans les domaines identifiés Des stratégies sont mises en œuvre Les conflits et situations aversives sont gérées Le niveau 2 de maîtrise de la compétence « Développer son projet personnel » est :
			avoir participé et animé un évènement.



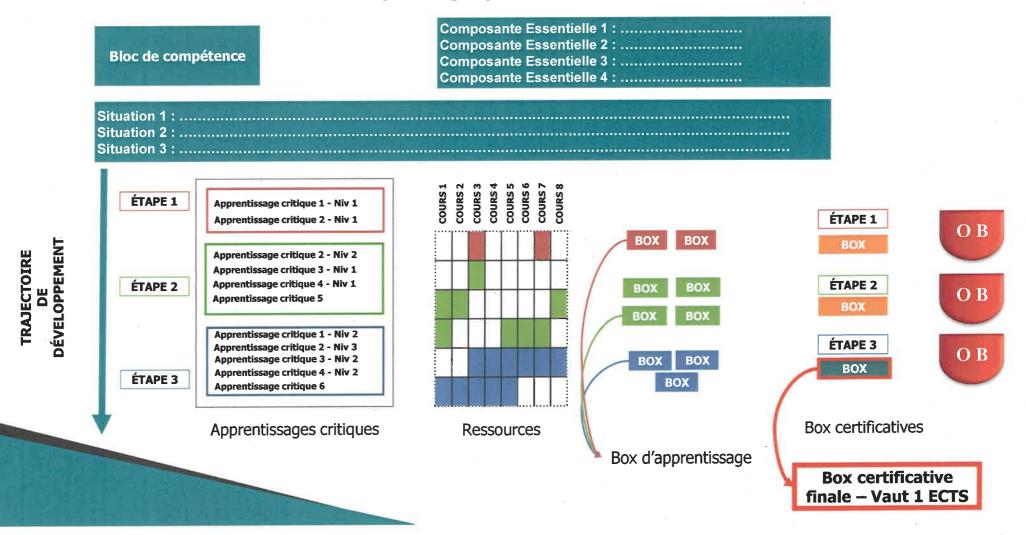
	5-3 Exploiter sa notoriété	<u>Critères des box d'apprentissage</u> :
	5-3.1 Collaborer avec l'écosystème	Avoir collaboré avec l'écosystème
	5-3.2 Gérer sa e-réputation	Sa e-réputation est géré
×	5-3.3 Gérer les imprévus	• Les imprévus sont gérés
	5-3.4 Promouvoir et défendre ses	Avoir promu et défendu ses valeurs
	valeurs	La vidéo de mise en contexte contient la/les preuves de
		mobilisation des connaissances par
		l'étudiant en contexte réel.
		Le critère général des box d'apprentissage
Promouvoir sa		de niveau 3 est: avoir exploité sa
notoriété		notoriété.
	× =	Cuistina de la hau contificativa e
		Critères de la box certificative :
1:		 Avoir développé ses savoirs dans les domaines identifiés
	*	Des stratégies sont mises en œuvre
		Les conflits et situations aversives sont gérées
		Le niveau 3 de maîtrise de la compétence
		« Développer son projet personnel » est : avoir promu sa notoriété.

ANNEXE 2

MODELE
PEDAGOGIQUE
L3P-SHN



Modèle pédagogique de L3P-SHN



ANNEXE 3

CHARTE TUTORALE



PREAMBULE

La justification de l'organisation du tutorat au sein du dispositif de la Licence Pluridisciplinaire Projet Personnel – Sportif de Haut Niveau (L3P-SHN) tient d'abord à cet objectif simple et ambitieux : aider chaque apprenant à réussir sa formation et à obtenir sa certification.

Le tutorat se définit avant tout comme une relation d'aide, un support à l'apprentissage. La mise en place du tutorat vise à réduire l'abandon, la démotivation ou l'échec. Il s'agit bien là de la vocation première du tuteur au service des apprenants. Un apprenant qui réussit, c'est d'abord un étudiant qui persévère et qui est aidé à le faire par ses tuteurs dans le cadre d'une assistance individuelle et personnalisée.

Le tutorat consiste pour le tuteur à établir, à développer et à ajuster sa relation d'aide avec le tutoré. Cette relation d'aide n'a d'autre cadre et rythme que ceux de la formation. Elle s'inscrit tantôt dans une dimension collective et relève alors en grande partie de la dynamique de groupe tantôt dans une dimension strictement individuelle. Elle relève également de deux temporalités distinctes selon les outils de communication employés,

- 1. Synchrones comme la visioconférence, le téléphone et le chat ou
- 2. Asynchrones comme le mail et le forum de discussions.

Elle s'incarne dans des interventions proactives (à l'initiative du tuteur vers les apprenants) et/ou réactives (en réponse à l'initiative de l'apprenant vers le tuteur).

Le tuteur peut être secondé dans son encadrement par d'autres personnes ou par la mise en place d'outils. Il n'y a donc pas un tuteur mais des tuteurs aux fonctions déterminées et des ressources de tutorat (cette charte étant la première d'entre elles).

C'est pourquoi, dans le but de permettre aux apprenants de la formation de connaître les dispositions tutorales dont ils sont les bénéficiaires, la présente charte a été rédigée conjointement par les membres de l'équipe de conception du dispositif de formation.

LA CHARTE TUTORALE

Objectifs

Les objectifs de cette charte tutorale qui s'adresse à chaque acteur de la formation (enseignant et intervenants externes, tuteur, apprenant) sont :

- Identifier nommément les différents tuteurs et leurs fonctions tutorales
- Décrire les différents outils de communication et de suivi au service des tuteurs et des apprenants
- Inventorier des droits et devoirs des tuteurs envers les apprenants et l'Université Polytechnique Hauts-de-France
- Inventorier des droits et devoirs des apprenants envers les tuteurs et l'Université Polytechnique Hauts-de-France

Au regard des contraintes identifiées sur le double parcours du Sportif de Haut niveau, ont été définis trois types de tutorat :

- 1. Le tutorat-cours (tutobox)
- 2. Le tutorat motivationnel et méthodologique
- 3. Le tutorat technique



LE TUTORAT-COURS (Tutobox)

Le tuteur-cours est un.e enseignant.e ou un.e intervenant.e externe en charge d'un ou plusieurs enseignements au sein d'une ou plusieurs box d'apprentissage.

Il/elle gère intégralement ses ressources de formation répondant à l'approche par compétence.

Chaque box d'apprentissage comprend trois heures de tutorat appelé tutobox. Ce tutorat est déclenchable à la demande des étudiants.

Ces trois heures sont partagées par autant d'enseignants/intervenants que comporte la box d'apprentissage. Exemple : deux enseignants qui interviennent au sein d'une même box se partageront les trois heures de tutobox par semestre soit 1,5 heure par enseignant/intervenant. Trois enseignants qui interviennent au sein d'une même box se partageront les 3 heures de tutobox par semestre soit 1 heure par enseignant/intervenant.

Il gère l'accueil des apprenants et la mise en route de son enseignement au sein de la box dédiée :

- Il contacte les apprenants, se présente et interagit avec eux afin de se connaître
- Il rappelle les objectifs, les modalités d'évaluation, le périmètre et les délais de son intervention
- Il répond aux questions des apprenants

Il réalise l'accompagnement disciplinaire de façon proactive et/ou réactive de son enseignement :

- Il anime et régule les différents types d'activités d'apprentissage
- Il apporte aux apprenants une aide méthodologique si besoin
- Il favorise l'émergence d'une communauté de pratiques

Pour cela, il dispose:

- Outils de communication asynchrone : courrier électronique, liste de diffusion, forums de discussion dédié
- Outils de communication synchrones : visioconférence, classe virtuelle
- Outils d'organisation : programme, syllabus, agenda, actualités
- Outils de partage : espace partagé de dépôt de documents (plateforme Moodle)

Il évalue les apprenants :

- Il rappelle les modalités et annonce clairement les critères d'évaluation
- Il évalue les travaux des apprenants
- Il fournit des feedbacks sur les activités des apprenants à portée formative

Il évalue aussi le dispositif de formation en fournissant à l'équipe pédagogique des informations permettant de l'améliorer à l'issue de ses enseignements ou à défaut une fois par semestre.

Les informations pour joindre les tuteurs-cours sont disponibles sur la plateforme Moodle.

LE TUTORAT MOTIVATIONNEL ET MÉTHODOLOGIQUE

Le tutorat motivationnel et méthodologique est assuré par une équipe d'ingénieurs pédagogiques dédiée.

Cette équipe a pour but de favoriser l'autorégulation des apprentissages et la réussite des étudiants et de prévenir les besoins de soutien potentiels des apprenants dans la réussite de leur projet.



Des fiches d'intervention seront éditées à chaque fois qu'un tuteur est sollicité par un étudiant ou par un groupe d'étudiants.

Un outil de suivi permettra de compiler et gérer les interventions.

Les modalités d'exercice de ce tutorat sont de nature proactive et/ou réactive, synchrone ou asynchrone. Les types d'outils de communication varieront en fonction des interventions (BBB, courriel, téléphone, chat, forum de la formation).

Les informations pour joindre les tuteurs sont disponibles sur la plateforme Moodle.

Le tuteur aidera les apprenants à s'organiser et à améliorer et conserver une bonne estime d'euxmêmes.

Fonction d'accueil et d'orientation :

- Il informe sur le dispositif de formation
- Il participe conjointement avec les enseignants à la construction d'un sentiment d'appartenance
- Il fait émerger les objectifs personnels de l'apprenant
- Il incite l'apprenant à faire le point sur ses stratégies cognitives

Fonction d'organisation:

- Il régule la dynamique de groupe
- Il accompagne le processus d'autonomie
- Il facilite la planification de l'apprentissage
- Il suscite l'expression critique sur le dispositif

Fonction Socio-affectif / Motivation:

- Il personnalise le soutien à l'apprentissage
- Il contribue à rompre l'isolement de l'apprenant et à lutter contre l'abandon
- Il fait prendre conscience à l'étudiant de ses habilités à collaborer

Fonction technique:

Même si un tuteur est dédié spécifiquement à la résolution de problèmes techniques, la fonction technique doit permettre de :

- Aider à maîtriser l'environnement d'apprentissage
- Susciter l'entraide technique entre apprenants
- Encourager l'utilisation des outils
- Susciter la prise de distance réflexive sur les usages des outils

LE TUTORAT TECHNIQUE

Le tuteur technique gère les questions techniques de premier niveau (accès à la plateforme de formation Moodle et aux classes virtuelles).

Le tuteur-technique est un facilitateur. Il apporte une aide technique aux apprenants et coconçoit l'accompagnement technique par la rédaction de documents d'utilisation d'outils (plate-forme, outils de communication, de collaboration) avec l'aide des autres tuteurs et les ingénieurs pédagogiques.



LES DROITS ET DEVOIRS DES APPRENANTS

L'apprenant doit :

- Trouver une représentation claire du dispositif de formation de la licence L3P-SHN, des attentes des enseignants/intervenants, des tuteurs, des échéances des travaux à remettre...;
- Disposer d'outils de communication et de suivi avec les différentes parties prenants engagées au sein du dispositif de formation de la licence L3P-SHN et ses pairs ;
- Bénéficier de réponses à ses interrogations tant méthodologiques que disciplinaires dans un délai raisonnable (48h);
- Être présent à tous les rendez-vous synchrones (classes virtuelles, point d'étape). En cas d'empêchement, il doit avertir au moins 24h à l'avance l'organisateur du rendez-vous synchrone et l'équipe pédagogique;
- Participer à tous les travaux individuels et collectifs qui lui sont proposés;
- Respecter les délais de remise des travaux. Si le devoir est remis en retard, l'enseignant ou l'intervenant informera l'équipe pédagogique des dysfonctionnements afin de trouver des solutions de remédiations. Dans le cas de dysfonctionnements récurrents, le responsable pédagogique pourra solliciter les instances dédiées.

LES DROITS ET DEVOIRS DES TUTEURS-COURS

Chaque tuteur-cours doit se rendre disponible.

Dans le cadre de sa « fonction sociale », il doit :

- Accueillir, se présenter lors de la première classe virtuelle ;
- Rappeler les objectifs, les modalités d'évaluation, le périmètre et les délais de son intervention :
- Solliciter la communication et la collaboration entre pairs ;

Dans le cadre de l'accompagnement de la formation :

- Il présente et met à jour les ressources disponibles dans son espace de cours ;
- Il avertit de la mise à disposition de nouvelles ressources ou corrections;
- Il répond aux questions des apprenants (par courriel pour les questions personnelles ou via le forum du cours pour les questions d'intérêt général) dans les plus brefs délais. S'il ne peut répondre immédiatement, le tuteur accuse réception du mail et précise alors le délai de réponse. Si besoin, il fait appel à l'équipe pédagogique;
- Il s'assure que les apprenants ont repéré les points clefs;
- Il fournit des feedbacks sur les activités des apprenants ;
- Il évalue les travaux des apprenants et les informe rapidement de leurs résultats.

CONTACTS

- I3p-shn@uphf.fr
- tutorat-l3pshn@uphf.fr

ANNEXE 4

USE CASES

PRELUDE PEDAGOGIE : règles de validation

Mise à jour :

17/03/2021

Exemple d'un Bloc-compétence avec 2 étapes :

Etape 1 avec 2 box : Box 1 = 6 ECTS et Box 2 = 3 ETCS Etape 2 avec 2 box : Box 3 = 3 ECTS et Box 4 = 3 ETCS

Avant Résultat Final Résultats étudiant Compensation APRES compensation Moyenne Bulletin Bulletin Réussite au Nbre ECTS Open badge Mov. Globale Nore ECTS Box Etape réussie certificativ acquis Acquis box Etape Bloc-comp. acquis Box VAL Box 1 6 12 Compensation entre 10,7 Open Badge Etape 1 ACC VAL Etape 1 Réussie Box 2 3 8 0 box : movenne 3 Etape 1 Bloc générale >10 EC réussie Eval Certif. réussie compétence acquis Cas N°1 VAL 10 Box 3 3 Open Badge 13.0 Etape 2 Réussie ACD VAL Etape 2 Box 4 16 Etape 2 EC réussie réussie 12 6 VAL Box 1 6 Etape 1 Réussie Compensation entre VAL Etape 1 10.7 non ACC Box 2 3 box : moven pas Open badge VAL-C Eval Certif. non réussie non réuss compétence Cas N°2 VAL non acquis Box 3 3 10 7,5 pas de compensatio Etape 2 as Open badge non-ACO non VAL non VAL Etape 2 Box 4 3 5 Non Réussie non réussie Compensation entre Open Badge Etape 1 VAL 12 Box 1 6 ACQ-C VAL 10,7 (compensation VAL-C Etape 1 3 0 box : mov. générale 3 EC+3 Bloc >10 (par exape 2) non réus non réussie Eval Certif. compétence Cas N°3 VAL Compensation Evaluation réussie ver Вох 3 3 10 acquis Etape 2 Réussie 7,5 ACQ non VAL VAL-C-Cert Etape 2 Box 4 3 Etape 2 compensation EC) réussie étage réussie EC réussie Box 1 6 10 Etape 1 9,3 pas de compensation non ACQ non VAL C non réuss non VAL Etape 1 Box 2 3 0 as Open badge possible : may > 10 Non Réussie doit repasser non réussie Eval Certif. Cas N°4 l'étape 1 - pas aller plus loin Box 3 Etape 2 Box 4 3 Compensation NON VAL Box 1 6 10 Etape 1 Réussie Open Badge 9,3 ACQ VAL-C-Cert Ftape 1 Box 2 Eval Certif. 8 Evaluation réussie ver pensation EC Etape 1 Blocréussie. étape réussie EC réussie compétence Cas N°5 Box 3 3 10 Compensation acquis 75 Etape 2 Réussie Open Badge ACO VAL-C-Cert non VAL Etape 2 Box 4 3 Etape 2 étape réussie réussie Box 1 6 15 Compensation entre Open Badge ACQ-C VAL 12.3 Etape 1 Réussie box : moyenne -générale >10 Etape 1 non VAL Etape 1 3 Box 2 3 7 EC+1 Bloc-Eval Certif non réussie (par stape 2) non reuss compétence Cas N°6 Compensation VAL acquis 11 Box 3 3 11.0 Evaluation réussie Open Badge VAL Etape 2 Réussie ACQ-C-EC non VAL Etape 2 11 Box 4 3 EC réussie > Open Badge étape 6 VAL Box 1 6 Compensation entre Open Badge 123 Bloc-ACQ VAL Etape 1 box : movenne Etape 1 Réussie non VAL Box 2 compétence NON acquis 3 Etape 1 générale >10 réussie EC réussie Eval Certif Cas N°7 3 Compensation Evaluation réussie Box 3 3 11 doit repasser Etape 2 NON 11,0 non VAL non acquis non ACQ VAL Ftape 2 Box 4 3 11 3 Eval certif. 2 Réussie étape 1 non réussie Box 1 6 15 Compensation entre 6 VAL VAL Etape 1 Réussie 14.3 box : movenn Etape 1 non VAL Etape 1 3 Box 2 13 3 3 générale >10 réussie EC réussie Eval Certif Cas N°8 compétence 3 11 3 Compensation VAL acquis (Jury) Open Badge Etape 2 11,0 ACO VAL jun Etape 2 3 3 VAL Box 4 3 11 étape 1 Réussie (jury) (par jury) -> bonus Jury val Certif. non réussie